

**COMPTE-RENDU PROVISOIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
13 AVRIL 2022 (en attente de validation lors du prochain Conseil Municipal)**

Présents : Jean-Christophe FARJON - Agnès MERLE - Ghislaine DUVIGNAU – Hervé MICHEL - Hélène CHARBONNIER - Amélie CHARRETIER - Odile COQUILLART - Suzanne DUBOEUF - Yves GIBERT - David LAVAL - Huguette NALIN - Corinne ROCHAND - Murielle ROMAGNY - Jean-Claude VALLET

Absent : Frédéric RAMBOUR

Secrétaire de séance : Murielle ROMAGNY

Validation du compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2022

Le compte rendu rédigé à l'issue de la séance du 16 mars 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2021 :

Présentation par Agnès Merle de l'analyse financière 2021 rédigée par la Perception.

Ghislaine Duvignau a présenté les résultats des comptes 2021 et le budget 2022 :

- En section de **fonctionnement**, le total des **recettes 2021 s'élève à 381 901,85 € et les dépenses à 298 461,19 €** ; soit un **excédent de l'année de 83 440,66 €** et un excédent antérieur cumulé de 220 524,89 € (en reprenant le report de l'année précédente) soit un **résultat cumulé de 303 965,55 €**.

Nos recettes proviennent principalement des impôts locaux 55%, des dotations de l'Etat 33%, des revenus des locations 6% (appartements, salles, tables...) et des produits de services 4%.

Les dépenses se décomposent comme suit :

- Charges à caractères général (eau, électricité, maintenance, entretien véhicule et bâtiments)	91347 €
- Charges du personnel (5 agents communaux avec charges comprises)	122157 €
- Autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, service incendie, subventions.)	67449 €
- Atténuation de produits (participation à la communauté des communes)	12362 €
- Opération ordre entre sections (amortissements)	2988 €
- Charges financières (intérêts emprunts)	2070 €
- Opération d'ordre (titre annulés)	88 €
Total des dépenses 2021	298461 €

En **investissement**, le total des **recettes s'élève à 68673,71 € et les dépenses à 108431,81 €** ; soit **un déficit de l'année de 39 758,10 €** et un excédent cumulé de 203 502,97 €. Cette année les investissements se sont limités à de la voirie, l'achat du photocopieur et d'un interphone pour l'école ainsi que divers frais d'études et d'architectures.

Pour le **budget lotissement** géré en HT, en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 108069 € (variation de stock et frais d'études) et aucune recette donc un déficit de 108069 €. Pour la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 97969 € (variation de stock) et sont égales aux dépenses avec 97969€ (variation de stock). Ce budget annexe, présente un déficit de 10100 € pour l'année 2021, et un excédent cumulé de 21931 €.

Ces comptes administratifs sont concordants avec les comptes de gestion dressés par la comptable Mme Tholy du Trésor Public de St Symphorien sur Coise depuis le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Agnès MERLE, 1^{er} adjointe fait voter les comptes 2021.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs de la commune et du lotissement
- Approuve les comptes de gestion de la commune et du lotissement dressés par le comptable du Trésor Public

Affectation du résultat :

Au budget communal, l'excédent cumulé de fonctionnement 2021, s'élevant à 303 965,55 €, il est proposé, sur conseil du percepteur, de reporter 153 965,55 € en excédent de fonctionnement et 150 000 € en excédent d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le report du résultat en section de fonctionnement et d'investissement.

Vote des 2 budgets primitifs 2022 :

Ce document comptable prévoit et autorise, pour l'année 2022, autant de dépenses que de recettes. Ce budget primitif est prévisionnel et reprend les excédents de l'an dernier.

Le budget de la commune s'équilibre à 528 883,55 € en fonctionnement et à 696 323,97 € en investissement.

Le budget du lotissement s'équilibre à 208 069 € en fonctionnement et en investissement, sans avance du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les budgets prévisionnels de la commune et du lotissement.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 mars 2022 qui s'est tenu à la salle d'animation de Virigneux. 18 comptes administratifs 2021 et budgets 2022 ont été votés.

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir si la commune exerce son droit de préemption ou non concernant la maison de Mr Garel.

Monsieur le Maire informe de l'acceptation par Sytral qu'un arrêt du car scolaire pour l'école primaire est en place au lieu-dit They.

Monsieur le Maire informe qu'un agent du SIEL est venu pour les problèmes du chauffage à la salle d'animation, des pistes d'amélioration sont envisagées.

Agnès Merle informe que le cyclo des Monts du Lyonnais partira de notre commune le samedi 11 juin à 9 heures. Une petite collation sera offerte aux enfants participants.

Agnès Merle fait le compte rendu de la commission école.

Ghislaine Duvignau demande si une personne serait disponible pour aller à la remise des prix pour le fleurissement, Murielle Romagny s'est proposée.

Hervé Michel propose à la commission voirie une réunion le 2 mai concernant les ordures ménagères.

David Laval fait le compte rendu du SIEMLY.

Hélène Charbonnier fait un compte rendu de la réunion petite enfance-jeunesse de la CCMDL.

Huguette Nalin demande des personnes pour tenir la buvette, montage et démontage des chapiteaux et pour participer aux jeux du comice des 4 cantons qui aura lieu le samedi 25 et dimanche 26 juin à Chazelles sur Lyon.

Huguette Nalin informe qu'elle a participé à une réunion à Maringes pour la création du sentier des 4 clochers (Meys, Viricelles, Maringes et Virigneux).

Suzanne Duboeuf fait le compte rendu de la réunion « transition écologique » de la communauté de communes.

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 11 mai 2022 à 20H30, lieu non défini en fonction de l'actualité sanitaire

Murielle ROMAGNY, secrétaire de séance.

Jean-Christophe FARJON, Maire.